

2016

Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT)

### Sommaire

- ~ Rappel réglementaire
- Objectifs et enjeux
- Présentation de la campagne 2014
- Présentation de la campagne 2015, comment renseigner le fichier
- Questions diverses

### Introduction

Le Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Condition de Travail est une obligation qui remonte à 1985.

Depuis 2012, les centres de gestion ont décidé d'accompagner les collectivités dans cette démarche.

C'est ainsi que l'Association Nationale des Directeurs de Centres De Gestion (l'ANDCDG) a mis au point une trame sous format Excel. Cette dernière est utilisée au niveau national par l'ensemble des centres de gestion.

Le fichier Excel évolue chaque année en prenant en compte l'évolution règlementaire et les remarques formulées par les collectivités et les CDG.

## Rappel réglementaire

6712

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18 juin 1985

(Texte originel modifié par la suite)

Le <u>président du comité</u> présente chaque année à celui ci un rapport sur <u>l'évolution des risques professionnels</u> dont un exemplaire <u>est transmis</u> au <u>centre régional de gestion</u>, qui adresse un <u>rapport de synthèse de l'ensemble des rapports</u> qu'il a reçu au <u>Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.</u>

## Rappel réglementaire

Article 49 du décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret 85-603 du 10 juin 1985:

« Chaque année, le président soumet au comité, pour avis :

1° Un rapport annuel écrit faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du ou des services entrant dans le champ de compétence du comité et des actions menées au cours de l'année écoulée. (...)

#### Un exemplaire de ce rapport est transmis au centre de gestion.

Chaque centre de gestion établit sur la base de ces documents un rapport de synthèse qu'il transmet au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (...);

2° Un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail établi à partir de l'analyse prévue à l'article 39 du présent décret et du rapport annuel. Il fixe la liste détaillée des réalisations ou actions qu'il lui paraît souhaitable d'entreprendre au cours de l'année à venir. Il précise, pour chaque réalisation ou action, ses conditions d'exécution et l'estimation de son coût. »



## Objectifs et enjeux

### Objectifs:

En vue d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les collectivités, cette enquête poursuit trois objectifs :

- dresser un état des lieux départemental des accidents du travail, de service, de trajet et des maladies professionnelles,
- > affiner la connaissance des caractéristiques de ces évènements,
- présenter des données sur la santé, la sécurité et les conditions de travail aux Comités Techniques et aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail afin d'alimenter le dialogue social.



## Objectifs et enjeux

### Enjeux:

Les enjeux sont multiples :

- ➤ l'enjeu HUMAIN :
  - préserver l'intégrité physique et la santé des agents,
  - améliorer les conditions de travail,
  - -favoriser la motivation et l'implication des agents au travail.
- ➤ l'enjeu SOCIAL :
  - améliorer l'environnement de travail,
  - réduire l'absentéisme,
  - augmenter l'efficience.

### Objectifs et enjeux

### ➤ l'enjeu ECONOMIQUE :

- diminuer les coûts relatifs à la réparation, à l'indemnisation d'un accident ou d'une maladie,
- -Baisser la sinistralité des collectivités

### ➤ l'enjeu JURIDIQUE :

- éviter les pénalités et les condamnations.

L'autorité territoriale (Maire ou Président) est chargée d'assurer la santé et la sécurité des agents placés sous son autorité.

De ce fait, il lui revient d'organiser au mieux la prévention dans sa collectivité afin que les agents travaillent en toute sécurité.

Au delà d'actions ponctuelles, l'autorité territoriale doit engager une réelle démarche de prévention au quotidien, en sensibilisant et mobilisant l'ensemble de son personnel, aux problèmes de la prévention.

Tout comme le Document Unique, le RASSCT est un outil de la prévention.

Analyser les résultats de l'année passée va permettre d'améliorer les politiques de prévention des risques et également au Centre de gestion de mieux accompagner les collectivités.

### Présentation de la campagne 2014

Nombre de collectivités : 948

Nombre de réponses : 206 Sans réponse : 742

Nombre de collectivités importées : 204

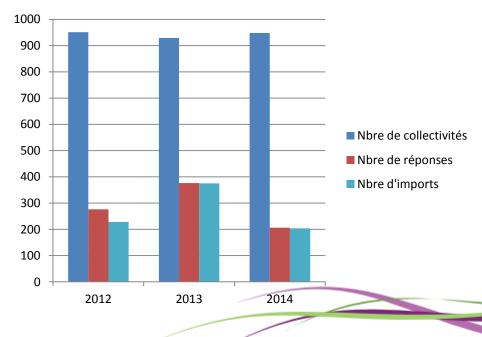
Nombre d'agents (approximatif) dans le département : 12000 (titulaires + non

titulaires)

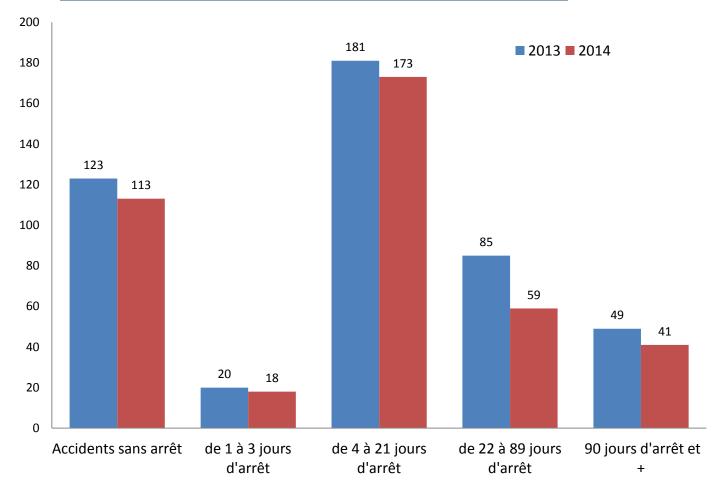
Nombre d'agents concernés par le RASSCT: 7954 → 66% des effectifs du département

### **Comparatif:**

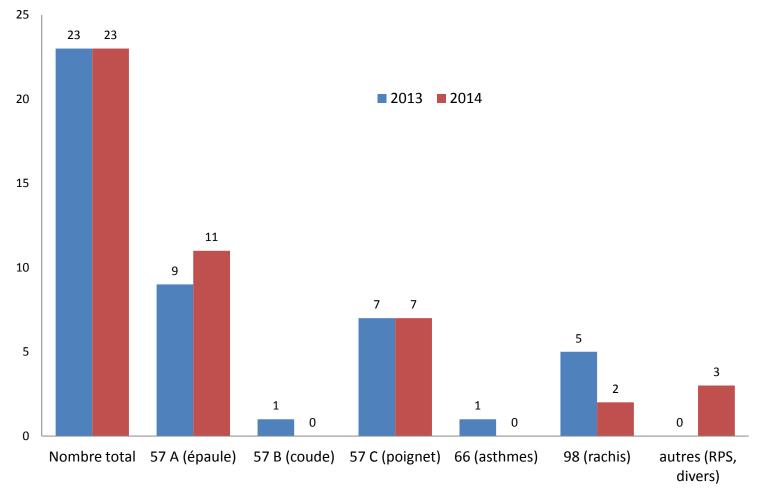
Colonne1	2012	2013	2014
Nbre de collectivités	951	929	948
Nbre de réponses	276	376	206
Résultat en %	29,0	40,5	21,7
Evolution en % des réponses		39,5	-46,3
Nbre d'imports	228	375	204
Résultat en %	82,6	99,7	99,0
Evolution en % des imports		20,7	-0,7



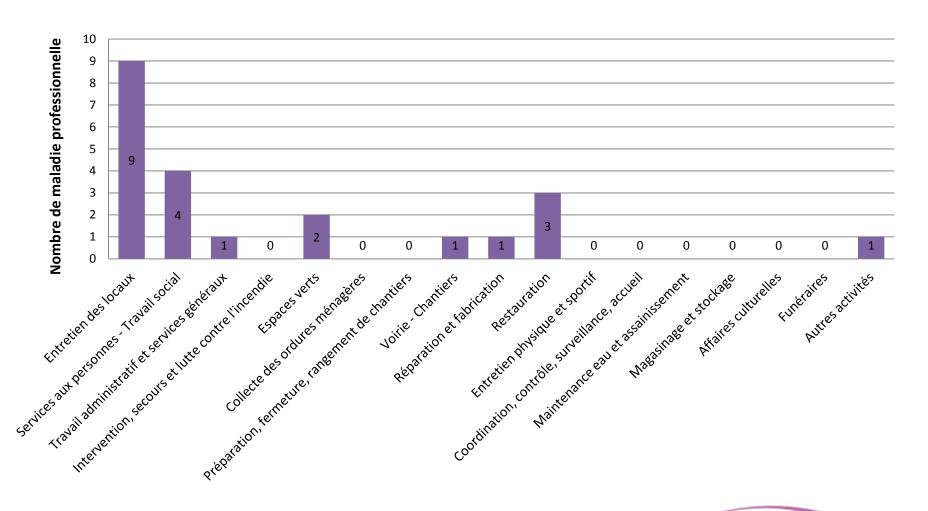
### Comparatif des accidents de travail 2013-2014



### Comparatif maladies professionnelles 2013-2014



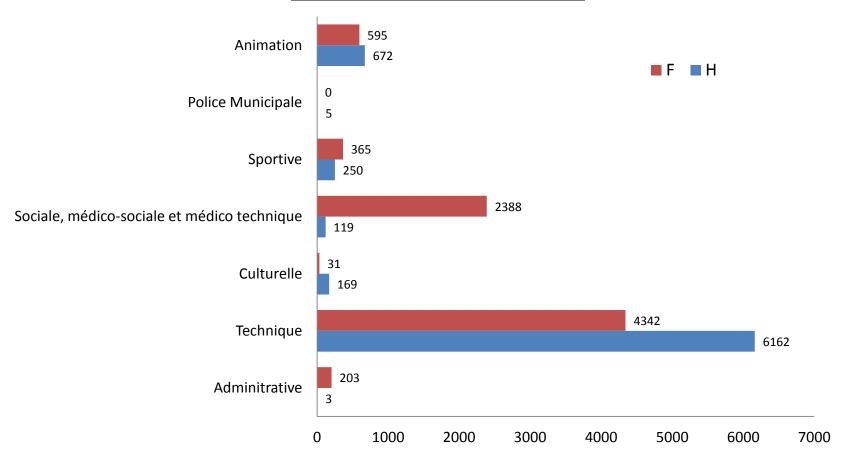
#### Nombre de MP reconnues en 2014 en fonction du type d'activité



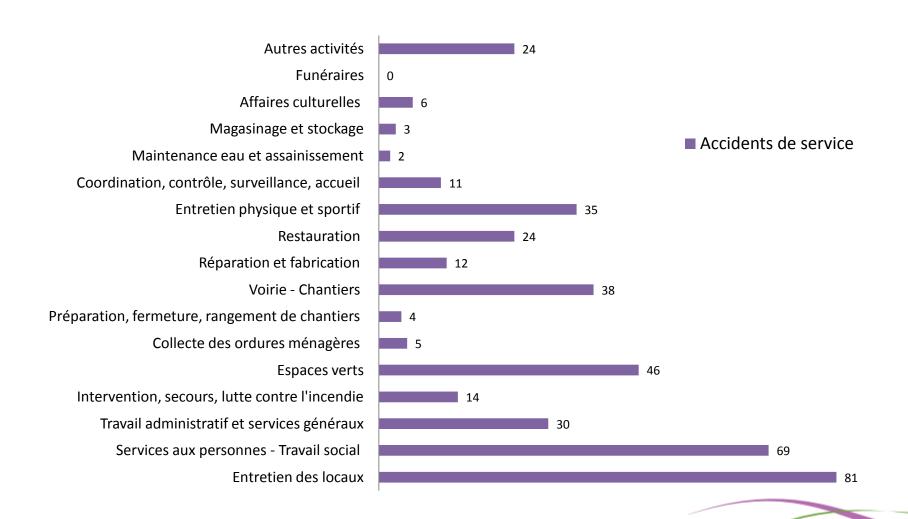
### Nombre d'accidents de service et nombre de jours d'arrêt par filière en 2014

Filières	Nbre d'Accidents de Service survenus en		Nbre de jours d'arrêt survenu en 2014 et avant			Nbre d'agents victimes en 2014			
rineres	Ħ	F	total	н	F	total	Η	F	total
Administrative	2	14	16	3	203	206	2	14	16
Technique	156	89	245	6162	4342	10504	148	84	232
Culturelle	3	7	10	169	31	200	3	7	10
Sociale, médico-sociale et médico technique	1	50	51	119	2388	2507	1	50	51
Sportive	4	1	5	250	365	615	4	1	5
Police Municipale	6	0	6	5	0	5	6	0	6
Animation	9	10	19	672	595	1267	9	10	19
Total	181	171	352	7380	7924	15304	173	166	339

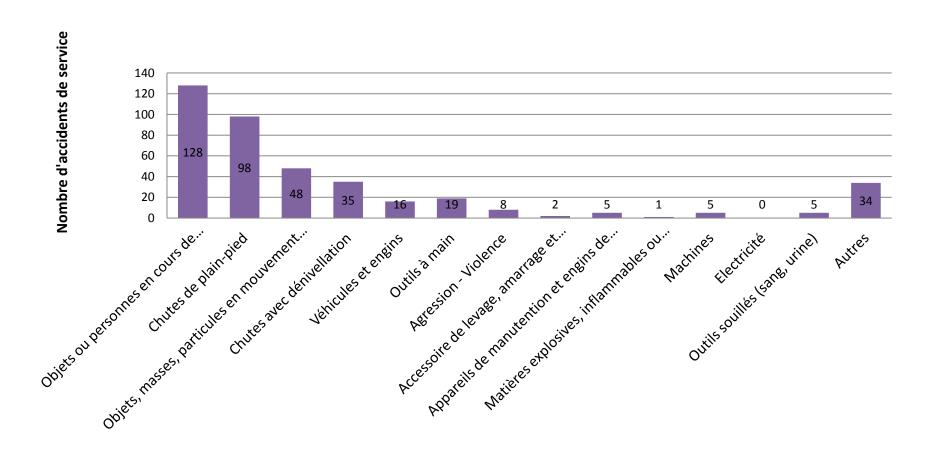
## Nombre de jours d'arrêt pour les accidents de service survenus en 2014 et avant par filière et par sexe



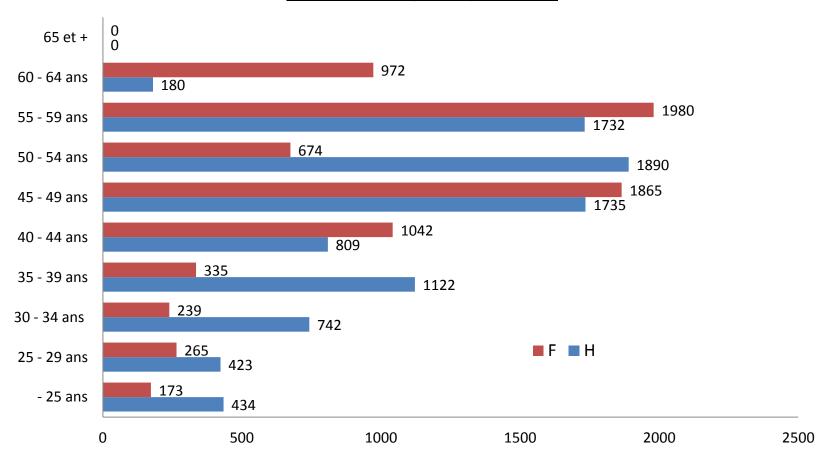
### Nombre d'accidents du travail survenus en 2014 en fonction du type d'activité



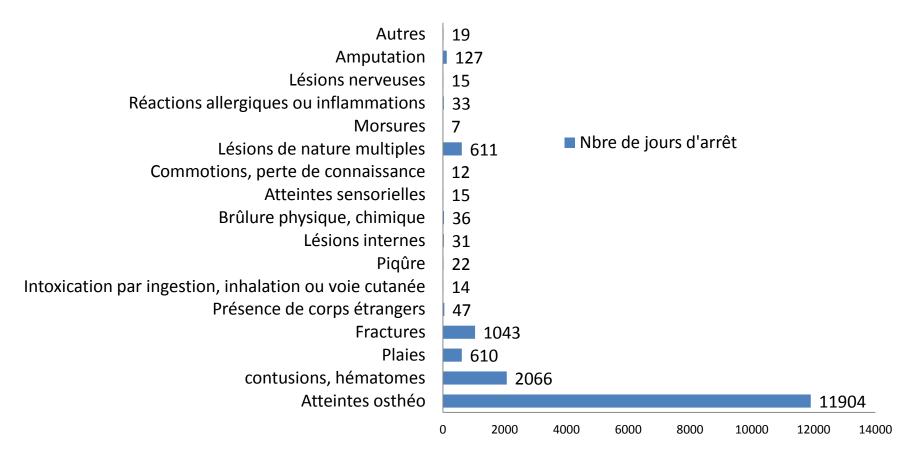
#### Nombre d'accidents du travail survenus en 2014 en fonction de l'élément matériel



# Nombre de jours d'arrêt pour les accidents survenus en 2014 et avant par tranche d'âge et par sexe



# Nombre de jours d'arrêt pour les accidents du travail survenus en 2014 et avant selon la nature des lésions



Part des accidents du travail survenus en 2014 par siège de lésion

15,35%

22,52%

23,27%

Tête (yeux exceptés) 4,46% yeux 4,46%

Membres supérieur (épaule, bras, coude, avant-bras, poignet)

Colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire, sacrum, coccyx)

Tronc (thorax, abdomen, région lombaire, 5,20% bassin, périnée, organes génitaux

Main 13,61%

Membre inférieur (hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, cou-de-pied)

Pied 4,70%

Localisation multiple	3,71%		
Autres	2,72%		

### Présentation de la campagne 2015

Le rapport est à compléter avec les chiffres de l'année N-1.

Deux nouveautés importantes dans l'édition 2015 du fichier Excel par rapport au fichier 2014 et reconduites dans le fichier 2016:

- apparition des Risques Psycho-Sociaux (RPS),
- des onglets « aide », symbolisés par des points d'interrogation rouges, sur chaque page du fichier, qui vous renvoient sur un descriptif des renseignements à donner. Attention, pour que cela fonctionne, il faut que les macros soient activées.

## Point sur la campagne 2015

### A ce jour:

- Nombre de collectivités dans l'Eure: 936
- Nombre de réponses: 28
- Nombre de réponses en attente de complément:: 1
- Sans réponse: 908

Soit 3,09 % de réponses des collectivités.

## Comment remplir le fichier 2016?

# Questions diverses

## Merci de votre attention

David SIMONNET 02 32 30 35 09

Damien SCHAUB 02 32 39 39 18

prevention@cdg27.fr

